

# Séance du 17 Février 1952

L'an mil neuf cent cinquante-deux, et le dix-sept Février, à onze heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montrejeau, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean, Bertrand Sufor, Premier Adjoint au Maire.

## Étaient présents

M. M. Lagardelle - Soubielle - Orliac - Barthe - Verdier - Soumère - St. Blancat - Sufor - Pujau - Arnaud - Fages.

## Absents non excusés

M. M. Biralent - de Lassus - Bouché - Barthe - Lagoutte - Beyret - Roo - Cau - Cécille - Bourdel - Dandine.

M. Sufor, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. Hector Fages dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

M. Noubielle, Sébastien, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. St-Blancat Jean.

## Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77, et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : — onze

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître : 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : — 11.

Majorité absolue ————— 6

Ont obtenu : M. Sufor — onze voix — 11.

M. Sufor Jean, Bertrand, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## Election du premier Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Sufor Jean, Bertrand, élu Maire, à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne — onze — 11.

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants ne sont fait connaître : — 0.

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : — 11.

Majorité absolue ————— 6

Ont obtenu : M. Arnaud Albert — onze — 11.

M. Arnaud Albert, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Le Président a déclaré M. Arnaud Albert installé en qualité d'Adjoint.

Et ont signé les membres présents:

Lavanolles  
 Harni  
 Douce  
 M. Balbis  
 Saubus  
 M. Harni  
 Aubu  
 Alud  
 M. Harni